



AdobeStock@grandeduc ; ©Cazabet Lilian - Région Occitanie

## AVIS DU CESER SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

### *Éditorial du Président*



#### **UN ENVIRONNEMENT INCERTAIN : PRÉSERVER L'INVESTISSEMENT ET RENFORCER LA COHÉSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

L'Avis sur les Orientations budgétaires 2024 (OB 2024) reste marqué par les crises qui bouleversent, depuis 2020, les paysages économique, social, environnemental, sanitaire, géopolitique. Les finances publiques et la dette, les questions environnementales, la souveraineté apparaissent désormais comme des enjeux structurants des politiques publiques. Tel n'était pas le cas jusqu'en 2019.

Autres faits marquants : le retour de l'inflation et l'augmentation brutale des taux d'intérêt.

Ce contexte bouleversé et incertain justifie la stratégie financière prudente des OB 2024, dans la continuité des années passées, et ce d'autant plus que les ressources de la collectivité proviennent essentiellement de la redistribution d'une part nationale de la TVA, de la fiscalité sur les produits pétroliers et sur les cartes grises ; ressources dépendantes de la conjoncture nationale et des décisions gouvernementales (comme l'exonération de taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques), sur lesquelles la Région n'a pas de prise.

« Protéger les citoyens », notamment les plus fragiles, dans une région caractérisée par un taux de chômage et un taux de pauvreté élevés ; « planifier et s'adapter aux urgences climatiques et sociales » dans une région vulnérable aux conséquences du dérèglement climatique, « investir durablement pour l'avenir de nos territoires », dans une région caractérisée par des disparités territoriales importantes : ces 3 défis ambitieux pointés en préambule des OB 2024 nécessitent des politiques publiques ambitieuses.

Pour les relever, la Région dispose de peu de marge de manœuvre financière. L'évaluation de ses politiques publiques pour gagner en efficacité et en efficience, en est une.

Compte tenu des moyens dont la Région dispose, l'évaluation des politiques conduites est une nécessité pour répondre aux enjeux actuels : réindustrialisation et soutien de l'activité dans les TPE, l'artisanat, les filières agricoles ; développement des mobilités, des transports, et de la formation professionnelle, leviers essentiels vers l'emploi et la sortie de la pauvreté ; transition écologique, préservation de la biodiversité, sécurisation de la ressource en eau....

Le CESER souhaite y être associé conformément au rôle que le législateur lui a confié.

Jean-Louis CHAUZY  
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



**Bruno LAFAGE**  
Président de la Commission  
Finances - Politique  
contractuelles - Europe - Suivi et  
Evaluation des politiques publiques



**Géraldine RUSCASSIER**  
Rapporteuse

Synthèse de l'Avis voté le 14 novembre 2023 et préparé par la Commission Finances - Politiques contractuelles - Europe - Suivi et Évaluation des politiques publiques

## L'Occitanie, une région de contrastes et de paradoxes

### Une pauvreté installée dans certains territoires, avec des profils de personnes pauvres variés, dont une surreprésentation de jeunes, de familles monoparentales et de femmes

Un taux de pauvreté de 16,8 % en Occitanie (14,6 % en France métropolitaine) , 461 000 ménages identifiés comme pauvres, soit 1 personne sur 6 qui se situe en dessous du seuil de pauvreté (moins de 1 100 €/mois pour une personne seule, moins de 2 350€/mois pour un couple avec 2 enfants de moins de 14 ans), 490 000 personnes situées juste au-dessus de ce seuil et prêtes à « basculer ». (source : INSEE)



4 départements particulièrement concernés avec un taux de pauvreté autour de 20 % (Pyrénées-Orientales, Aude, Gard, Hérault). En péri urbain, dans les 105 quartiers de la politique de la ville (QPV) 1 personne sur 2 vit en dessous du seuil de pauvreté, les ménages cumulent des difficultés de vie (logements suroccupés, parents sans emploi, etc.).

**L'Occitanie est la 2ème région de France métropolitaine où les taux de pauvreté des moins de 30 ans et des familles monoparentales sont les plus élevés.**

Or, 80 % des familles monoparentales sont des femmes, et majoritairement employées à temps partiel avec des salaires inférieurs de 23 % à ceux des hommes.

### Paradoxalement, un chômage endémique à 8,5 % (contre 6,9 % en France métropolitaine), malgré un dynamisme économique qui engendre un besoin de main-d'œuvre, ce qui interroge les dispositifs de formation

2<sup>e</sup> région métropolitaine pour la création d'emplois, avec +36 140 sur un an (soit +1,7 %), 2,2 millions de salariés dans le secteur marchand, et des entreprises qui en 2022 ont créé plus de 1,7 % de croissance en nombre de salariés (1,3 % en France). **Sans cette dynamique de création d'emplois, le taux de chômage serait à 12 %.** L'activité scientifique génère une forte offre d'emploi (+45 % sur le numérique et l'industrie, métiers en tension). Simultanément, un besoin important de personnels saisonniers dans les secteurs du tourisme et dans l'agriculture (l'Occitanie est 2<sup>e</sup> région à 38 % derrière la Corse). **La problématique de l'adéquation entre offres d'emploi et formation des demandeurs d'emploi est majeure.**

## Une démographie dynamique, mais une population qui vieillit

2<sup>e</sup> région métropolitaine pour le taux de croissance démographique porté par un solde migratoire élevé (1,7 % contre 1,3 % en France métropolitaine), 40 000 habitants supplémentaires chaque année, 6 millions d'habitants au total qui placent l'Occitanie en 5<sup>e</sup> position des régions en termes de peuplement. **Ce dynamisme engendre une demande de services publics en croissance, en particulier sur les compétences de la Région (lycée, formation, logement, mobilités, transports).** Concomitamment, la population vieillit et ne se renouvelle pas, ce qui suppose une adaptation des services, notamment vis-à-vis des besoins des personnes âgées.

Des disparités territoriales fortes avec une population concentrée dans les métropoles Toulouse et Montpellier (92 % de la population vivent dans les aires d'attraction des villes) et le littoral convoité sur le plan résidentiel. 2/3 des villes sont situées en zones très peu denses et disposent d'un seul type d'équipement ou service courant.

**Une géographie qui accentue les difficultés :** l'Occitanie est la 1<sup>re</sup> région de France en nombre de départements (13) ; 2<sup>e</sup> en termes de superficie (plus grande que l'Irlande), constituée de montagnes et de territoires ruraux avec des difficultés d'accès et un éloignement des services (éducation, santé, services administratifs, numérique...), car les réseaux routiers ou ferrés n'irriguent pas l'ensemble du territoire, comparativement à d'autres régions.

**La problématique de la mobilité, notamment interdépartementale, est donc cruciale pour les habitants (personnes âgées, demandeurs d'emploi, populations installées en zones peu denses et éloignées, etc.) et l'activité économique.**

## Une région exposée aux conséquences du dérèglement climatique



**Un climat propice aux épisodes météorologiques extrêmes** (précipitations extrêmes, canicules, sécheresses) accentués par le dérèglement climatique et ses effets notamment sur le littoral exposé à l'élévation du niveau des mers et des océans et à l'augmentation des températures de la mer Méditerranée : **la problématique de la gestion de la ressource en eau revêt une importance majeure dans cette région de près de 6 millions d'habitants, et 1<sup>re</sup> région agricole de France.**

**1<sup>re</sup> région française métropolitaine en matière de biodiversité**, avec plus de la moitié des espèces françaises de faune et de flore et des sites naturels remarquables (salins d'Aigues-Mortes, lagunes créatrices de richesses biologiques, etc.) menacés par l'élévation du niveau des mers et l'augmentation des températures marines : **cette vulnérabilité nécessite simultanément des mesures « d'urgence » d'atténuation à court terme des effets du réchauffement climatique, et des mesures d'adaptation pour les moyen et long terme (+ 4°C estimés en France d'ici la fin du siècle).**

## Quels moyens financiers pour répondre à ces problématiques ?

### Des marges de manœuvre étroites, voire inexistantes

Un budget annuel de 3,7 Mds€ issus essentiellement de la redistribution d'une part nationale de la TVA, de la fiscalité sur les produits pétroliers et de la fiscalité sur les cartes grises. **Le CESER pointe régulièrement la position contradictoire dans laquelle est placée la collectivité régionale dont les recettes dépendent de la consommation de ressources fossiles, à contre-courant de ses priorités en matière de transition écologique et énergétique, via la stratégie REPOS notamment.** Le dynamisme des recettes repose sur la TVA, dont les fluctuations sont liées à la consommation et à l'inflation. Les parts liées à la TICPE et aux cartes grises ont vocation à décliner en raison de l'introduction progressive dans le parc automobile des voitures électriques ou hybrides. Ces éléments questionnent la stabilité des ressources futures de la collectivité.

**Le Conseil régional « n'a pas la main » sur ses recettes qui dépendent de la conjoncture nationale**, via la TVA, et des choix politiques du gouvernement (l'exonération de taxe sur les cartes grises pour les véhicules électriques entraîne, en année pleine, une perte estimée de 19 M€). Aucune de ses recettes ne repose sur l'activité économique du territoire, alors que la Région dispose de la compétence « développement économique », elle ne bénéficie donc pas directement des effets de la politique conduite en ce domaine.

## Une stratégie financière prudente, claire et maîtrisée

**Le maintien d'un autofinancement autour de 450 à 500 M€ oblige, d'une part à contenir les dépenses de fonctionnement à 2 %** compte tenu de l'augmentation des charges incompressibles (énergie notamment pour les lycées et les transports scolaires) liées à l'inflation ; **d'autre part en raison du niveau d'endettement, à revoir les investissements à la baisse** pour tenir compte de cette nouvelle conjoncture (de 6,2 Mds€ à 5,8 Mds€ dans le Plan pluriannuel d'investissement 2022-2027).

Cette baisse des investissements étant inscrite en euros courants, la contraction annoncée du volume des investissements sera de fait plus importante en raison du taux d'inflation sur la période 2022-2027 (passé de 0,2 % à 4 % de 2022 à 2023).

## Des moyens au service des politiques régionales sur les compétences majeures

Dans la continuité des choix antérieurs, des politiques à vocation sociale (numérique, logement social, soutien au pouvoir d'achat via la Carte jeune, les fournitures scolaires et l'ordinateur pour chaque lycéen, entre autres, formation, accessibilité dans les transports et les lycées, centres de santé, etc.) ; **environnementale** pour le littoral, la biodiversité, l'alimentation durable ; **soutien à l'activité** (via les contrats de filières, la production de label, le déploiement des actions du Schéma Régional de Développement Économique, de l'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) vers les entreprises innovantes du territoire, la filière audiovisuelle et cinématographique, le sport, etc.) ; **pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** (mise en œuvre des actions des schémas régionaux, « Défis clés », etc.).



## Des nouveaux dispositifs pour faire face au dérèglement climatique

- Avec l'annonce saluée par le CESER d'un Plan habitat durable pour 2024, compte tenu de **la situation dramatique du logement, notamment social, et une offre historiquement basse alors que la demande a bondi ces dernières années.**
- Avec le Plan régional eau, voté en 2023. **Le CESER approuve la volonté régionale d'assurer une harmonisation de la politique de l'eau en région autour des différents usages** (populations, préservation des milieux, activités agricoles et industrielles), pour une gestion collective et solidaire de la ressource. En ce sens le CESER portera sa vigilance sur les concessionnaires partenaires, en particulier sur la transparence nécessaire, pour un modèle économique pérenne, tourné vers l'intérêt général des territoires.

## Le CESER souhaiterait que figurent au Budget Primitif 2024 :

### • Une clarification des arbitrages opérés sur les baisses d'investissements annoncées

Avec l'affichage des secteurs impactés par les baisses d'investissements et les orientations à la hausse ou à la baisse des aides à moyen terme par politique publique.

### • Une mise en visibilité de la stratégie d'évaluation

Dans un contexte budgétaire contraint par la raréfaction de la ressource publique, l'évaluation des politiques publiques conduites est nécessaire pour en vérifier l'efficacité et l'efficacé. De plus, cette mise en perspective aurait des vertus pédagogiques vis-à-vis des populations (citoyens et acteurs de la vie économique, sociale et politique). **Le CESER invite donc le Conseil régional dès la présentation de son Budget primitif 2024, à proposer la mise en œuvre d'une stratégie d'évaluation de ses politiques publiques, à associer le CESER à ses travaux stratégiques pour rendre lisibles et éclairants les arbitrages budgétaires en matière de fonctionnement et d'investissement.**

### • Un focus détaillé sur la politique menée en faveur de l'égalité femmes-hommes

Les inégalités femmes-hommes restent un fait sociétal majeur, et ce d'autant plus que face aux crises, les femmes sont davantage impactées que les hommes. **Le CESER souhaite voir concrétiser l'expérimentation d'un budget genré préalable, indispensable à l'inflexion des dispositifs régionaux en vue de réduire ces inégalités.**

## CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@ceser-occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr



[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)

L'intégralité de l'Avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>  
Chargée de mission : Sandra IMBERT ■ [sandra.imbert@ceser-occitanie.fr](mailto:sandra.imbert@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 92  
Secrétariat : Vitriigny CAM ■ [vitriigny.cam@ceser-occitanie.fr](mailto:vitriigny.cam@ceser-occitanie.fr) ■ tél : +33 5 62 26 94 82